

## CONTRAT DE LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

Le présent contrat est conclu entre les soussignés:

Fabienne Barousse, Gîte des sources,  
Adresse: 1 rue des sources, 64190 Gurs  
Désignée ci-après le bailleur

Et

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Email:**

**Tel:**

**Numéro de SIRET (si entreprise) : désigné ci-après le locataire:**

**Attestation d'assurance responsabilité civile villégiature: OUI.....NON**

**Attestation Responsabilité civile professionnelle pour les stages bien-être: OUI.....NON**

**Il a été convenu d'une location saisonnière pour les NUITÉES suivantes:**

**du .....au.....**

Adresse du logement : 1 rue des sources, 64190 Gurs

Surface habitable de la partie de l'habitation qui est louée: 180m2 :

Pièces principales : entrée, cuisine équipée, salon avec poêle, cinq chambres, quatre salles de bain, terrasse extérieure et salle de pratique si celle-ci est louée.

Utilisation de la salle de pratique?: OUI.....NON

LOCATION: 80€/jour, gratuite à partir de 7 jours pour les stages bien-être.

Coût de la salle de pratique:

**Montant du loyer toutes charges comprises avec frais de ménage de 100€ : .....€  
..... ( somme en lettres )**

**Arrhes: Le locataire doit verser 20% pour la réservation du logement:.....€**

**Solde restant à verser une semaine avant l'arrivée (incluant la taxe de séjour de 0,61€ par  
personne et par jour.....€**

**Un dépôt de garantie de 1000€ qui ne sera pas encaissé sera remis le jour de la remise des clés  
et de l'inventaire.**

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé). Le descriptif/inventaire des lieux loués sera disponible le jour de l'arrivée.

### **Conditions générales du contrat de location saisonnière**

Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par le bailleur au locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

HEURES D'ARRIVÉE et de DÉPART

**Le preneur arrivera À PARTIR DE 15h et repartira à 11h.**

DESISTEMENT – ANNULATION

Remboursement intégral si la réservation est annulée jusqu'à 30 jours avant l'arrivée. Au-delà, un remboursement de 50% s'applique jusqu'à 7 jours avant l'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué passé ce délai.

Si la réservation a été effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, remboursement intégral pour toute annulation effectuée dans les 48 heures suivant la réservation. Au-delà, un remboursement de 50% s'applique jusqu'à 7 jours avant l'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué passé ce délai.

Le gîte des sources se réserve également le droit d'annuler la réservation si ce n'est pas dans un but de bien-être et d'épanouissement personnel ou en cas de force majeure.

Si le Gîte des sources résilie unilatéralement le contrat pour toute raison autre qu'une inexécution des obligations contractuelles du locataire, il devra :

- rembourser les arrhes dans les meilleurs délais s'il s'agit d'un cas de force majeure rendant la location impossible
- verser le double des arrhes au locataire pour toute autre raison.

RETARD

Si un retard de plus de deux jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

ETAT DES LIEUX

Les parties conviennent d'établir et de signer un état des lieux le jour d'entrée dans les lieux et le jour de sortie. Le Bailleur pourra se faire représenter par une personne de son choix.

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Obligation d'occuper les lieux personnellement et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence

ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couettes et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, murs, plafonds, tapis, vitres, literie, etc...

#### DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Le dépôt de garantie doit être rendu au locataire dans un délai raisonnable n'excédant pas 7 jours. Si des dégradations sont constatées dans l'état des lieux de sortie, le propriétaire est en droit de retenir une partie du dépôt de garantie. Le dépôt de garantie, déduction faite des réparations locatives, doit dans ce cas être restitué au plus tard 2 mois à compter de l'état des lieux de sortie. Le propriétaire doit fournir au locataire les justificatifs des sommes retenues sur le dépôt de garantie.

#### RESILIATION

En cas de manquement par le Preneur à l'une de ses obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

Fait à .....GURS..... le 21/04/2023.....

Le bailleur  
Signature précédée de la mention  
manuscrite "Lu et approuvé"

Le locataire  
Signature précédée de la mention  
manuscrite "Lu et approuvé"